AECKWG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 016 DU 17 JANVIER 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier départemental du Mono.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu le décret n° 2022-122 du 23 février 2022 portant approbation des statuts des centres hospitaliers départementaux ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier départemental du Mono, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur BATONON Achille Bernard, représentant du Ministère de la Santé;
- monsieur DEGUENON Christian Martial Mèdessè, Trésorier départemental du Mono ;
- monsieur WHANNOU Kolawolé Sidoine Fred, Directeur départemental du Travail;
- monsieur DJIMENOU Lucien, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation;



- monsieur **MILOHIN Dêdêgnon Bienvenu**, représentant de la préfecture du Mono ;
- monsieur **HOUNKPE HOUENOU Amavi Gervais**, représentant de la mairie de Lokossa :
- monsieur **HOUNKONNOU Comlan Etienne**, Directeur départemental de la Santé du Mono.

Article 2

Monsieur BATONON Achille Bernard est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-163 du 19 juin 2019 portant nomination de membres au sein du Conseil d'administration du Centre hospitalier départemental du Mono ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN